



13^e Conférence des directeurs des pêches de la CPS
1–4 juin 2021 – Conférence virtuelle



Original : anglais

Document d'information 2

Déroulement de la réunion virtuelle

Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

Plateforme virtuelle de participation à la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

1. En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les déplacements internationaux, et conformément aux restrictions nationales en vigueur, il a été décidé d'organiser la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS en ligne sur une plateforme virtuelle.
2. Le choix s'est porté sur la plateforme Zoom (<https://spc.zoom.us/>). Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser Zoom, veuillez prendre contact avec notre équipe à l'adresse FAME_Meetings@spc.int ; nous ferons en sorte de trouver une autre solution vous permettant de suivre la réunion.
3. Si vous n'avez jamais utilisé Zoom, veuillez nous le faire savoir : nous pourrions programmer un essai avec vous. Vous pouvez nous envoyer un message à l'adresse FAME_Meetings@spc.int, avec copie à soniasr@spc.int et nataliet@spc.int.
4. Tous les participants à la Conférence des directeurs des pêches sont invités à prendre part à une réunion test qui se tiendra le **mardi 25 et le mercredi 26 mai à 10 heures**, heure de Nouméa. Nous pourrions ainsi vérifier vos connexions individuelles et vous venir en aide au besoin. Des informations détaillées sur le déroulement de ces réunions seront envoyées avec l'invitation à s'enregistrer dans Zoom.
5. Cette année encore, les observateurs qui souhaitent participer à la réunion seront les bienvenus. Nous les invitons à suivre la procédure d'inscription et d'enregistrement ci-dessous. Veuillez toutefois noter que, si la capacité maximale de diffusion en ligne est atteinte, la parole sera donnée en priorité aux membres.
6. La réunion sera enregistrée afin de faciliter l'analyse des débats et l'établissement du rapport. La CPS ne peut être tenue responsable de l'utilisation externe qui pourrait être faite de l'enregistrement de la réunion, y compris de l'interprétation des débats, qui a pour objet de faciliter la communication, et dont la CPS ne peut garantir qu'elle constitue un compte rendu in extenso des interventions originales.

Préparation de la réunion

7. Nous avons retenu l'approche suivie lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches, en optant pour des séances thématiques de courte durée. Pour garantir le bon déroulement de la réunion et atteindre nos objectifs en favorisant des débats aussi productifs que possible, nous avons apporté à nos procédures des améliorations qui découlent de notre expérience grandissante de l'organisation de réunions régionales virtuelles.
8. Les séances de travail prévues du 1^{er} au 4 juin 2021 seront organisées comme suit :
 - **9 h – 10 h** : temps de préparation. Les membres sont priés de mettre ce temps à profit pour prendre connaissance des documents de travail, des documents d'information et des exposés préparés à leur intention, et pour préparer leurs observations et leurs questions en prévision de la réunion virtuelle. Tous les documents concernant la réunion (y compris les documents informels) peuvent être consultés sur la page Web de la réunion

(<https://fame1.spc.int/fr/meetings/254>), et tous les documents de travail sont disponibles en anglais et en français. La salle de réunion Zoom sera ouverte pendant la séance de préparation, et les participants pourront poser des questions.

- **10 h – 12 h 30** : La seconde partie de la matinée sera consacrée à la réunion virtuelle, qui se tiendra sur la plateforme de visioconférence Zoom. Les participants pourront se connecter par le biais du lien qui leur aura été envoyé par courriel (la liaison par visioconférence sera de meilleure qualité si les participants téléchargent l'application Zoom sur leur bureau – <https://zoom.us/>). Les débats seront présidés par le-la président-e de la treizième Conférence des directeurs des pêches.
 - **14 h – 15 h** : Le temps de l'après-midi sera réservé à des séances d'information et à des réunions parallèles. Pour en savoir plus sur les séances d'information prévues, veuillez consulter l'ordre du jour.
9. Les participants sont invités à prendre connaissance de tous les documents préparatoires avant chaque séance et à préparer leurs réponses aux questions jointes à l'annexe à l'ordre du jour.
10. Les documents relatifs à la conférence se répartissent en trois catégories :
- a) Documents de travail : documents préparés en prévision de la réunion et portant sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour. Ils serviront de point de départ aux débats et seront disponibles en anglais et en français.
 - b) Documents de référence (BP) : documents contenant des informations contextuelles ou supplémentaires sur des points de l'ordre du jour précis, et destinés à éclairer le débat sans pour autant constituer la base des discussions relatives au point de l'ordre du jour considéré. Ils seront traduits dans la mesure du possible.
 - c) Documents informels (IP) : documents contenant des informations sur le déroulement de la réunion, comme l'ordre du jour, la liste des participants et d'autres questions connexes. Ils seront disponibles en anglais et en français.

Présidence

11. La présidence de la Conférence des directeurs des pêches est, par convention, assurée par roulement selon l'ordre alphabétique des États et Territoires membres. Conformément à cette pratique, la présidence de la treizième Conférence des directeurs des pêches revient cette année aux États-Unis d'Amérique.
12. Le rôle de la présidence est de gérer l'ordre du jour de sorte que les objectifs de la réunion soient atteints, d'arbitrer les débats et de dégager les points d'accord, en vue de l'établissement du relevé de conclusions de la Conférence.

Interprétation

13. La CPS a deux langues de travail officielles. Nous faisons notre possible pour transmettre l'information, orale et écrite, en anglais et en français. Tous les documents examinés au cours de la réunion (document de travail) sont déjà disponibles ou le seront au moins une semaine avant la réunion, sur la page Web de la Conférence (<https://fame1.spc.int/en/meetings/254>).

14. L'interprétation simultanée des débats sera assurée par le biais de la plateforme Zoom. Ces modalités de travail sont très exigeantes pour les interprètes de la CPS, et nous comptons sur votre patience. Les membres sont invités à utiliser, dans toute la mesure possible, un casque muni d'un microphone intégré, afin que les interprètes et les participants qui suivent les débats sur Zoom puissent les entendre distinctement.
15. Veuillez attendre que le-la président-e ait indiqué votre nom et vous ait donné la parole avant de parler ou de poser une question. Exprimez-vous clairement et lentement.

Conclusions

16. Toutes les conclusions et recommandations retenues par le-la président-e à l'issue des débats feront l'objet d'un document qui sera soumis aux directeurs des pêches pour approbation et validation. Un comité de rédaction se réunira brièvement après chaque séance pour examiner les conclusions de la journée écoulée.
17. L'objectif est d'établir, comme ce fut le cas lors des précédentes sessions de la Conférence des directeurs des pêches, une liste succincte de conclusions rédigées avec soin. Ces conclusions pourront prendre la forme de recommandations à l'intention du Secrétariat ou du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) ou de déclarations sur les priorités de la filière pêche dans le Pacifique destinées à d'autres organisations. Le relevé de conclusions sera présenté à la Conférence régionale des ministres des Pêches.

Enregistrement des participants

18. Pour rejoindre la réunion, tous les participants doivent s'enregistrer à l'avance sur la plateforme Zoom : <https://spc.zoom.us/meeting/register/tJcqf-itpjMuHt0Wntre3BAslp0NoRTfTFL4>
19. Les participants ayant déjà envoyé leur **demande d'inscription** à la Conférence des directeurs des pêches, initialement prévue en avril, recevront, au moins une semaine avant la date de la réunion, un lien qui leur permettra de s'enregistrer sur Zoom. Si vous n'avez pas encore envoyé de demande d'inscription, veuillez la transmettre au secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME_meetings@spc.int) au plus tard le **23 avril**, en indiquant :
 - le nom de l'organisation que vous représentez ;
 - votre nom complet ;
 - votre adresse électronique principale ;
 - votre adresse ;
 - les fonctions que vous occupez.
20. Dès que nous aurons reçu votre demande d'inscription et toutes les informations requises, nous vous enverrons par courrier électronique une invitation contenant un lien qui vous permettra de vous enregistrer pour la réunion Zoom. Veuillez suivre le lien afin de remplir le formulaire d'enregistrement.
21. À l'issue de la procédure d'enregistrement, vous recevrez par courrier électronique une autre invitation contenant cette fois le lien que vous pourrez utiliser pour vous connecter à la réunion.